



Rétractation lettre de démission

Par **Panait**, le **21/07/2010** à **13:29**

Bonjour,

embauché dans le cadre d'un CDD saisonnier (convention HCR) de 24h déclaré avec accord tacite de 35h au moins, je me blesse pendant mon jour de congé et bénéficie d'une semaine de congé maladie. Dès mon retour au travail à 9h le matin, mon employeur me stipule que nous allons retourner au contrat signé : 24h/semaine, et de plus il sort une feuille, inconnue jusqu'alors qui précise mes horaires : 9h-11h et 19h-20h, pour ne faire que du ménage, ce qui n'était pas du tout le poste recherché et annoncé au terme de l'entretien d'embauche. Il me demande donc si j'accepte de poursuivre et face à mon refus, il me sort une feuille de démission qu'il me demande de signer. Je ne prends pas le temps de réfléchir, il me presse de me décider en 5 min et je signe. Je souhaite revenir sur cette décision et me rétracter. Il n'a pas souhaité le faire à l'amiable ("tu as signé, c'est trop tard"). Dois-je recourir au prud'hommes? dois-je lui envoyer un AR stipulant ma rétractation? ainsi que les motifs de celle-ci? une lettre de démission intitulé "Procès Verbal de rupture de contrat de travail" rédigée par ses soins à la date de mon retour de congé maladie est-elle valable? Quelles sont les démarches que vous me conseillez?

Merci beaucoup de votre attention et du temps que vous y consacrez